

COMMUNE DE SAINT-POINT LAC**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 FEVRIER 2021****affiché le 26 février 2021**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Point Lac s'est réuni à la Mairie le 22 février 2021, à 19 heures 15, sur convocation de Mme le Maire en date du 18 février 2021.

Présents : Mmes Patricia FAGIANI, Elodie ROBBE, Lisa RUBILONI, Françoise NORMAND, Sandrine VALLET, Mélanie ALPY, Mathilde COUTURIER et M. François HANROT.

Secrétaire de séance : Mme Mélanie ALPY

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents le 22 février 2021.

I. ADMINISTRATION

- Gestion de la borne de recharge de véhicules électriques / contrat SYDED

Prolongement du contrat de la gestion de la borne par le SYDED jusqu'au 31 décembre 2021. En contrepartie les recettes des années 2018 à 2021 sont conservées par le SYDED.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

Toutefois, pas de vote sur les différentes options proposées pour les années à partir de 2022. Le Conseil municipal souhaite avoir des précisions, notamment sur la prise en charge de l'abonnement, la consommation électrique et l'individualisation du compteur. Une demande de RDV avec le SYDED est actée.

- Avenant au bail de location de l'appartement de la mairie

Un avenant au bail de location est présenté au conseil municipal. Les modifications apportées reposent sur les modalités de révision. La date de révision du loyer aura lieu le 1^{er} janvier 2022, et le trimestre de référence pour le calcul de révision du loyer sera l'IRL du 3^{ème} trimestre connu.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

II. LIEN SOCIAL, COMMUNICATION, CULTURE, EDUCATION

- Point de situation Site Internet et application de la commune

L'application Maire et Citoyens recense 33 inscrits.

La nouvelle formule du site sous hébergement « Campagnol » est remontée dans la liste d'accessibilité des moteurs de recherche. Elle est encore en cours d'élaboration en fonction des retours des usagers.

- Rencontre avec le monde paysan : le traditionnel Salon international de l'Agriculture est remplacé par une formule compatible avec la situation sanitaire dite « le salon à la ferme » partout en France. Une invitation a été reçue par la municipalité pour un événement organisé à la ferme de La Batailleuse à Rochejean, le mardi 2 mars. Seront présentes : Mmes Patricia FAGIANI et Lisa RUBILONI.
- Demande de subvention de l'association « Pour un petit plus » pour l'hôpital local de Mouthe. L'association souhaite finaliser l'aménagement d'un parc plus accueillant pour les résidents. Proposition d'un don de 200 €.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer les pièces y afférent.

- Echo du Lac : le conseil demande une rencontre de préparation de saison 2021 avec le bureau de l'association. Il souhaite également faire un point de situation sur l'AG qui n'a pas eu lieu en 2019, ni en 2020, ainsi que sur les comptes qui n'ont pas été présentés depuis 2 ans.

III. ECONOMIE / BUDGET

- Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Des factures d'investissements sont à mandater. Il convient d'autoriser à engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts de l'année précédente sur les budgets Commune, Forêt et Eau.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les pièces y afférent.

IV. TOURISME / CAMPING

- Embauche agent d'accueil du camping pour la saison 2021

Mme Ingrid VAN TIEL est embauchée en tant que technicienne principale 1^{ère} classe 7^{ème} échelon du lundi 26 avril au vendredi 8 octobre 2021.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les pièces y afférent avec le Centre de Gestion du Doubs.

- Devis en attente pour l'installation d'une borne de vidange camping-cars

2 devis ont été réceptionnés pour l'installation d'une borne de vidange de camping-cars au camping.

Le 1^{er} devis de l'entreprise PODICO : 10 818 €.

Le 2^{ème} devis de l'entreprise ILLICETO : 4 812 €.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, 7 votes pour et 1 abstention, retient le devis d'ILLICETO et autorise le Maire à signer les pièces y afférent. .

V. ENVIRONNEMENT, TRAVAUX, URBANISME

- Aménagement voirie

Les barrières de circulation piétonne et une dizaine de supports à vélos ont été installés sur la zone de loisirs. Des écarts ont été constatés entre certaines des dimensions prévues sur plan du maître d'oeuvre et la pose réalisée sur le terrain. Un courriel a été adressé au cabinet d'étude JdBE et à l'entreprise Colas pour constater les dégâts après passage de l'engin de déneigement et déterminer les responsabilités avant rectification.

Une réunion de travail de l'équipe municipale est fixée le samedi 27 février 2021 pour faire le point sur les barrières et les supports résines à venir, ainsi que pour la reprise des travaux rues Rochette et Damvauthier. Il est également prévu d'entamer une réflexion sur la problématique de sécurité routière en commençant par le cas de la rue du Château.

- Procédure de modification du PLU

La procédure se poursuit avec l'envoi des dossiers aux personnes publiques associées PPA. Un commissaire-enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif. L'avis de la DREAL étant rendu d'ici au 2 avril, l'enquête publique est envisagée fin avril/mai.

- Patrimoine communal

Une réunion de travail de l'équipe municipale est fixée le samedi 10 avril pour constater l'état des différents bâtiments du patrimoine communal. Une décision pourra alors être prise en connaissance de cause pour statuer sur la réfection de la toiture du garage-remise de la fromagerie ajournée lors de la précédente mandature.

Une convention est proposée avec le CAUE pour une assistance à l'étude globale du développement du village et l'adéquation des bâtiments publics aux usages souhaités. Il est demandé une autorisation du signalement et de la diffusion en libre téléchargement du document finalisé sur le site web du CAUE du Doubs.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les pièces y afférent.

VI. PROCHAINES REUNIONS

Conseil Municipal, préparation du budget 2021 et révision des taux : mardi 9 mars à 19 heures

Conseil Municipal, vote du budget 2021 : mercredi 24 mars à 18 heures 30

Réunion Echo du lac : mercredi 10 mars à 14 heures 30 OU samedi 13 mars à 10 heures 30 à valider

Réunion Urbanisme : mercredi 3 mars à 17 heures 30

VII. QUESTIONS DIVERSES

Demande de Madame A. Briand à la recherche d'un champ pour un cheval : la commune n'est pas en mesure de donner une suite favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Mme Le Maire, Patricia FAGIANI